



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ÉNERGIES DE LA RÉGION LYONNAISE (SIGERly)
Élection des délégués de la commune

N°2026_033

Date d'affichage de la liste des délibérations : **20 avril 2026**

Date de transmission en Préfecture : **17 avril 2026**

Date de mise en ligne : **17 avril 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **3 avril 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Agnès BÉRAL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Erwan LE SAUX - Xavier FRANCO - Omar KLAI - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien FRANÇOIS (à Anne-Claire ROUANET) - Bruno THUET (à Lionel CATRAIN) - Laurent MACON (à Solange VENDITTELLI) - Carole COGNARD (à Valérie GRILLON) - Marie DELAHAYE (à Laurence BEUGRAS)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025, portant statuts et compétences du Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise ;

Le renouvellement général des Conseils municipaux entraîne, dès leur mise en place, la désignation de nouveaux délégués au sein des Comités des Syndicats de communes.

Le SIGERLy, Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise, regroupe aujourd'hui la Métropole de Lyon et 66 communes dont 8 communes « urbaines » du département du Rhône.

En tant que syndicat mixte ouvert, le SIGERLy assure une mission de service public centrée sur la gestion raisonnée des énergies (bâtiments communaux, éclairage public), la qualité de la distribution d'énergies (électricité et gaz), l'aménagement durable cohérent et sécuritaire du territoire (effacement des réseaux) ainsi que le développement des énergies renouvelables (solaire, bois).

Pour accomplir sa mission, le SIGERLy propose à ses membres des compétences dites « à la carte » :

- concession de la distribution d'électricité et de gaz (+ lutte contre la précarité énergétique),
- dissimulation coordonnée des réseaux,
- éclairage public,
- infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE),

et un certain nombre d'activités dites « partagées » :

- coordination de groupements de commande,
- financement, réalisation et exploitation d'installations photovoltaïques,
- accompagnement de projets basés sur l'efficacité énergétique et suivi de consommation d'énergies (CEP),
- valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE),
- expertise des devis de raccordement émis dans le cadre des demandes de raccordement au réseau de gaz et d'électricité,
- coordination de maîtrise d'ouvrage pour les opérations de travaux.

Le SIGERLy est administré par un comité syndical au sein duquel la ville est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Tous les délégués municipaux s'exprimeront sur les affaires d'intérêt commun ainsi que sur les compétences transférées par la commune concernée au SIGERLy.

S'agissant d'un syndicat mixte ouvert, lorsque les statuts ne prévoient aucune disposition relative aux modalités de désignation des membres du conseil syndical, ce qui est le cas en l'espèce, il revient à l'organe délibérant de chaque collectivité membre de les déterminer.

Le mode de scrutin est le scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Toutefois, conformément aux termes de l'article L. 5211-7 du CGCT, il est proposé de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

Il est précisé que s'agissant d'un scrutin uninominal, et non de liste, il y a lieu de procéder à l'élection de chacun des 2 délégués.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

Il est fait appel à candidatures en séance afin de pourvoir les 2 sièges ouverts (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant).

Il est décidé à l'unanimité que le scrutin retenu soit le scrutin public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

- ÉLIRE 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) à compter du 20 mai 2026

TITULAIRE	SUPLÉANT
- Bruno THUET	- Xavier FRANCO

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Agnès BÉRAL



Pour copie conforme

Par
Le Maire
Serge BERARD
per délégation
Ame - Claire ROUAUT
Adjoint délégué

